
ÉTUDES SUR LE DÉMONSTRATIF

Les démonstratifs dans les *Lais* de Marie de France (d'après l'édition de Karl Warnke)

L'emploi des paradigmes « *cist* » et « *cil* » reste assez largement fondé dans les *Lais* sur une opposition sémantique mais nous assistons aussi à un précoce développement de l'opposition syntaxique entre déterminant et pronom, tant du point de vue du choix de l'un ou l'autre de ces paradigmes que du point de vue du choix du cas régime, direct ou indirect. Mais avant d'étudier cette question, nous procéderons à quelques brèves remarques morphologiques et nous examinerons l'emploi du pronom neutre « *ceo* ».

Les formes du texte édité par Karl Warnke sont le plus souvent identiques aux formes de l'ancien français commun, avec ou sans *i* initial (sur le modèle de « *cil* » / « *icil* »). Nous relevons seulement les formes « *cels* » / « *icels* » pour « *ceus* » / « *iceus* », dans lesquelles la vocalisation du [l] devant [s] n'est pas notée, et d'autre part la forme « *ceo* », typiquement anglo-normande, pour « *ce* ».

Pour ce pronom neutre, nous remarquons les traits de fonctionnement habituels. Il peut être sujet, attribut ou régime, par exemple dans :

ceo est uns mals ki lunges tient (Guigemar, 485) ;
ceo dient tuit par la maisun (Bisclavret, 207) ;
mes ceo n'ateint a nul espleit (Eliduc, 171).

On note qu'avec le verbe *estre*, dans le tour « *ceo* » est ou « *c'* » est suivi d'un pronom personnel, l'accord du verbe se fait, comme c'est l'usage en ancien français, avec le pronom personnel, non avec « *ceo* » ou « *c'* » : « *estes vus ceo ?* » (Guigemar, 817). Il peut aussi s'employer comme régime prépositionnel : « *par ceo* » (ex. : Prologue, 26) ; « *pur ceo* » (ex. : Guigemar, 12) ; « *de ceo* » (ex. : Guigemar, 187). Et ainsi il entre dans la composition de locutions conjonctives : « *pur ceo qu(e)* » (ex. : Guigemar, 478) ; « *senz ceo qu(e)* » (ex. : Le Frêne, 64) ; « *de ceo qu(e)* » (ex. : Le Frêne, 368). Il apparaît également dans des tours qui se sont figés : « *ceo puet estre* » ou « *estre ceo puet* » (Eliduc, 593) : peut-être ; « *ceo n'i a mie* » (Eliduc, 924) : pas question ! ; « *ceo qu'il poeit* » (Eliduc, 848) : autant qu'il pouvait, ou dans des propositions incises : « *ceo dit* » : dit-il (ou elle) ; « *ceo quit* » (Guigemar, 665 ; Eliduc, 999) : je pense. Nous remarquons enfin que « *ceo* » s'élide peu souvent devant voyelle, nous relevons, en effet, onze cas d'élision seulement pour vingt-neuf emplois devant voyelle.

Parmi les autres formes de démonstratifs, notons deux emplois du neutre « *cel* », très rare en ancien français commun, encore apparaissent-ils ici dans une formule figée où ils se substituent à « *ceo* » : « *puet cel estre* » (Eliduc, 170 et 432). Mais ce qui est beaucoup plus important et significatif, comme nous le verrons ensuite, les formes de cas régime indirect masculin

« *cestui* » et féminin « *cesti* » n'apparaissent jamais et *celi* n'apparaît que deux fois (Le Frêne, 512 et Eliduc, 836) tandis que le masculin « *celui* » est d'un emploi très fréquent. Nous en venons donc à l'étude des seuls paradigmes « *cist* » et « *cil* », pour commencer leur opposition sémantique traditionnelle.

Tout d'abord, dans cette opposition, le paradigme « *cist* » apparaît toujours marqué : « *cist* » renvoie à ce qui est proche, par rapport au locuteur, cette proximité s'entendant dans l'espace, le temps ou l'intérêt ; mais « *cist* » renvoie aussi à ce qui est proche, par rapport à l'occurrence du signe.

Pour la proximité spatiale, citons, par exemple, le vers 328 de Guigemar, dans lequel « *ceste nef* » désigne le vaisseau où a pris place le locuteur, le vers 332 du même lai, dans lequel « *ceste citez* » désigne la cité où il aborde, ou encore l'expression en « *cest país* » (Yonec, 97) qui désigne la région où il se trouve. Pour la proximité temporelle, dont les exemples sont peu nombreux, nous retiendrons les expressions « *A ceste premiere feiee* » (Equitan, 123) et « *a ceste feiz* » (Eliduc, 633). En ce qui concerne la proximité d'intérêt, nous pourrions en donner comme exemples les vers 406 et 459 de Guigemar ou 78 du Frêne dans lesquels « *cest mal, ceste amur* » et « *ceste aventure* » renvoient respectivement à la question « *U fu cist bons pailles trovez ?* » (Le Frêne, 431).

Mais ce peut être un synonyme : « *sis sire* » (Le Frêne, 12) est rappelé par « *cist prozdum* » (Le Frêne, 32), ou même l'expression démonstrative peut reprendre l'idée précédemment énoncée ou ce qu'elle implique : « *cist cunseilz* », au vers 510 de Guigemar, par exemple, désigne la décision qu'implique la demande faite par Guigemar à la dame qu'il aime, dans les vers 500-505. L'expression démonstrative peut enfin renvoyer au texte lui-même : ainsi le vers « *El chief de cest commencement* » (Guigemar, 22) désigne le prologue du lai et l'expression de « *cest cunte* » (Guigemar, 883) renvoie au lai lui-même que Marie écrit.

Le paradigme « *cil* », lui, peut être marqué ou non. En emploi marqué, il indique, par opposition à « *cist* », l'éloignement ; il peut s'agir d'éloignement par rapport au locuteur et « *cil* » implique alors un lieu autre que celui où se trouve le locuteur : c'est le cas de « *cel liu* » au vers 164 de Lanval ou de l'expression fréquente « *cele part* » (par exemple Guigemar, 276 ; Le Frêne, 147). Il peut s'agir aussi d'un éloignement par rapport au temps de la narration, l'expression démonstrative désigne alors le passé, notamment dans les tours « *en cels tens* » (Guigemar, 27) ou « *a cel tens* » (Guigemar, 55) ou encore « *cel jur* » (Guigemar, 261, 577 ; Eliduc, 1006). Mais le paradigme « *cil* » peut aussi, par opposition à « *cist* », renvoyer à un autre texte que le lai qui est conté, c'est le cas dans le vers 243 de Guigemar où l'expression « *cel livre* » renvoie au Livre Ovide cité dans le vers 239, c'est-à-dire les *Remedia Amoris* ; l'altérité par rapport au livre que Marie écrit l'a donc emporté sur la proximité par rapport à l'occurrence du signe, qui eût exigé *cest*.

Cette valeur d'éloignement ou d'altérité peut aussi concerner les personnages : « *cil* » renvoie alors à l'autre, dans un système d'opposition de deux personnages (Guigemar, 137, 467 ; Equitan, 306 ; Bisclavret, 117 ; etc.) ou aux autres (Yonec, 517). Il peut enfin s'agir d'une valeur de généralité, comme dans l'expression « *si cume cil vilain curteis* » (Guigemar, 488) que l'on peut traduire par : « comme ces amants grossiers ». Il en va de même dans les énoncés où « *cil* » désigne toute personne (Equitan, 149 ; Yonec, 259 ; Eliduc, 64 ; etc.). On pourra encore

ajouter l'emploi expressif de « *cil* » dans « *cil Deus* » (Lanval, 493) ou dans les expressions caractéristiques du motif de la reverdie : « *cil oisel* » (Yonec, 56) ou « *cil oiselet* » (Laüstic, 61).

Mais le paradigme « *cil* » peut être aussi non marqué ; il s'agit surtout de son emploi comme antécédent d'un pronom relatif, c'est de loin le cas le plus fréquent ; ce peut être aussi son emploi comme simple substitut du pronom personnel de la troisième ou de la sixième personne (Guigemar, 605 ; Le Frêne, 209 ; Lanval, 387). Nous pouvons considérer aussi comme non marqués les quelques emplois où « *cil* » fonctionne par couple, par exemple « *cil* » et « *celes* » (Le Frêne, 392) ou « *cil de ça* » et « *cels de la* » (Eliduc, 221-222) qui opposent vainqueurs et vaincus au terme d'un combat. Nous constatons, dans ce dernier exemple, que l'opposition entre « *ça* » et « *la* » ne s'accompagne pas d'une opposition entre « *cist* » et « *cil* », mais, du fait qu'il n'est pas toujours marqué, l'emploi de « *cil* » peut empiéter sur celui de « *cist* », c'est le cas par exemple dans les vers 254 de Guigemar, 93 de Lanval, 257 d'Yonec, 22 du Chaitivel et 174 d'Eliduc.

Même si ce système d'opposition sémantique se maintient assez généralement, notamment en ce qui concerne le paradigme « *cist* » toujours marqué, diverses tendances se manifestent, et de manière précoce, s'agissant des *Lais* de Marie de France ; elles vont aboutir à un nouveau système morphologique et à une opposition syntaxique qui distinguera nettement les emplois de déterminant et les emplois de pronom. Cette nouvelle opposition apparaît toutefois sur deux plans, d'une part entre les deux paradigmes « *cist* » et « *cil* », d'autre part à l'intérieur de chacun d'entre eux, entre le cas régime direct et le cas régime indirect. Mais ici, dans les *Lais*, ces tendances sont loin d'être uniformes et systématiques, de nettes dissymétries apparaissent en fonction du genre et du paradigme, « *cist* » ou « *cil* ».

En effet, en ce qui concerne les cas, on observe d'abord la disparition du cas régime indirect au féminin pour les deux paradigmes, au profit du seul cas régime direct : « *cesti* » n'apparaît jamais et « *celi* » n'apparaît que deux fois (Le Frêne, 512 ; Eliduc, 836). Ainsi les formes « *ceste* » et, à ces deux exceptions près, « *cele* », déjà communes au cas sujet et au cas régime direct, deviennent donc, au singulier, les seules formes des deux paradigmes pour le féminin, de même que « *cestes* » (qui n'apparaît pas ici, pas plus que « *cez* » féminin) et « *celes* » au pluriel. De ce fait « *ceste* » est employé au lieu de « *cesti* » en fonction de régime indirect dans les vers 459 de Guigemar, 70, 71, 123 d'Equitan, 73 et 523 d'Yonec, 456 de Milon, 347 et 633 d'Eliduc. Et de même, « *cele* » est employé à la place de « *celi* » dans les vers 276, 344, 781 de Guigemar, 11, 147, 188, 328 du Frêne, 10, 64, 211, 248 du Bisclavret, 446 et 502 de Lanval, 43 et 351 d'Yonec, 538 et 1005 d'Eliduc.

Au masculin, pour le paradigme « *cil* », nous constatons que la distribution des deux cas régimes, direct et indirect, correspond non à la fonction mais à l'emploi comme déterminant ou comme pronom : ainsi sur trente-sept emplois de « *cel* », un seul correspond à un emploi de pronom masculin (Lanval, 88, il est en outre en fonction de régime indirect), tandis que trente-quatre sont des déterminants (quant aux deux restants, il s'agit du pronom neutre dans Eliduc, 170 et 432). Les trois emplois que nous relevons d'« *icel* » correspondent aussi à des déterminants. En revanche les vingt-trois emplois de « *celui* » correspondent tous à des pronoms. Le cas régime direct est donc réservé à l'emploi de déterminant et le cas régime indirect à l'emploi de pronom, quelle que soit la fonction. Ainsi « *cel* » est déterminant dans un

groupe en fonction de régime indirect dans les vers 27 (« *en cel tens* »), 55, 208, 254, 256, 261, 577, 751, 789, 831 de Guigemar pour ne citer que des exemples empruntés au même lai. Et, à l'inverse, « *celui* » est pronom avec une fonction de régime direct dans les vers 5, 575, 724, 855 de Guigemar, 200 d'Equitan, 109 du Bisclavret, etc.

Mais cette distribution des deux cas régimes entre déterminant et pronom n'est pas applicable à « *cest* » et « *cestui* », puisque la forme « *cestui* » n'est jamais employée. On observe cependant que sur vingt-deux emplois de « *cest* », vingt correspondent à des déterminants et deux seulement à des pronoms (Le Frêne, 449 et *Les deux amants*, 102) ; quant à « *icest* », ses deux emplois correspondent à des déterminants. Le cas régime direct apparaît donc une nouvelle fois réservé à l'emploi de déterminant, mais l'absence de la forme « *cestui* » nous conduit alors à l'observation suivante : ce sont les deux paradigmes complets « *cist* » et « *cil* » qui vont s'opposer par leurs emplois avec, cependant, une nette dissymétrie entre eux, puisque le paradigme « *cist* » est presque exclusivement réservé à l'emploi de déterminant, alors que le paradigme « *cil* » n'est que majoritairement – selon le cas, le genre et le nombre – réservé à l'emploi de pronom. Afin de rendre plus manifeste cette observation, nous présentons, sous forme de tableau, le nombre d'occurrences de chaque forme et la distribution de ces occurrences entre les emplois de déterminant et de pronom :

	nombre d'occurrences	nombre d'emplois comme déterminant / comme pronom	
cist	8	7	1
cest	22	20	2
icest	2	2	0
cestui	0	0	0
ceste	30	30	0
cesti	0	0	0
cez	3	3	0
total	65	62	3

	nombre d'occurrences	nombre d'emplois comme déterminant / comme pronom	
ciil	89	6	83
icil	5	0	5
cel	37	34	3 (1 masc. / 2 neutres)
icel	3	3	0
cele	62	29	33
icele	3	2	1
celui	23	0	23
celi	2	0	2

cels	12	0	12
icels	2	0	2
celes	11	0	11
total	249	74	175

Comme pour l'opposition sémantique, le paradigme « *cist* » apparaît ici toujours marqué : il est déterminant et son cas qui aurait pu être réservé à un emploi de pronom, le cas régime indirect, n'est plus employé. En résumé son paradigme marque la proximité et est réservé à l'emploi de déterminant, à trois exceptions près sur 65 occurrences. Ses formes « *cest* » et « *ceste* » sont utilisées aussi bien en fonction de régime indirect que de régime direct.

Pour le paradigme « *cil* », il faut tenir compte du cas, du genre et du nombre. « *Cil* », cas sujet masculin, singulier et pluriel, est très majoritairement pronom (quatre-vingt-trois emplois sur quatre-vingt-neuf) et « *icil* » est, ici, toujours pronom. Au cas régime masculin singulier, « *cel* » est très majoritairement déterminant (trente-quatre emplois sur trente-sept) et « *icel* » l'est toujours ; à l'inverse « *celui* » est toujours pronom. Au féminin singulier les occurrences de « *cele* », cas sujet et cas régime, se répartissent entre les deux emplois de déterminant et de pronom, de façon équilibrée (vingt-neuf déterminants et trente-trois pronoms), tandis que « *icele* » est employée deux fois comme déterminant et une fois comme pronom. Cette répartition, au féminin, s'explique par la disparition de « *celi* » dont nous ne relevons que deux occurrences et qui est employé comme pronom. Enfin au pluriel, masculin et féminin, les occurrences des formes « *cels* », « *icels* », « *celes* » correspondent toutes à des emplois de pronom.

La tendance qui va aboutir à réserver « *ce* » (ou « *cet* ») à l'emploi de déterminant et « *celui* » à l'emploi de pronom en éliminant parallèlement, outre les cas sujets qui disparaissent avec la déclinaison, le cas régime indirect de la série « *cist* » et le cas régime direct de la série « *cil* », ne se manifeste donc ici que partiellement, puisque « *cel* » se maintient pour s'opposer à « *celui* », alors que « *cestui* » a disparu de manière très précoce dans ces lais. L'ensemble est donc dissymétrique et syntaxiquement « *cil* » apparaît non marqué face à « *cist* », toujours marqué, tandis qu'à l'intérieur du paradigme « *cil* », cas régime direct et cas régime indirect s'opposent.

GERARD JACQUIN

Angers